



CONSEIL D'UFR LLCER-LEA

Séance du 26 janvier 2023

COMPTE-RENDU

Collège A		Collège B		Personnalités extérieures	
Brigitte FELIX	R	Cristina CLIMACO	P	Lynda ITOUCHENE	
VACANT		Clément ONIMUS	P	VACANT	
VACANT		Sofia TCHOUKINA	P	VACANT	
Xavier TABET	P	Tim McINERNEY	P	VACANT	
Mercedes YUSTA	R	Olivier BAISEZ	P	VACANT	
VACANT		Marie-Nadia KARSKY	R	VACANT	
Usagers titulaires		Usagers suppléants		Collège BIATOSS	
NON POURVU		NON POURVU		Françoise DUMESNIL	P
NON POURVU		NON POURVU		Argan GROSSVAK	P
NON POURVU		NON POURVU		Vacant	
NON POURVU		NON POURVU		Laurent RARCHAERT	P
NON POURVU		NON POURVU		Vacant	
NON POURVU		NON POURVU		Emmanuel BENSARD	P
Membres de droit					
Brice CHAMOULEAU (Directeur)	P			Catherine RENAUT (RAF)	P

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

Secrétaire de séance : Argan Grossvak

Ordre du Jour :

1. Informations générales
2. Festival des langues
3. Définition d'une politique d'UFR pour sanctionner le plagiat
4. Convention avec le lycée International BALZAC
5. Dispositifs de sécurisation des salles de cours en fin de journée
6. Dispositions du CA sur l'usage du distanciel
7. Questions diverses

Début de séance : 10h

1. Informations générales

Brice Chamouleau, Directeur de l'UFR, débute ce conseil par des informations émanant du Conseil des Composantes. Le budget 2023 de l'université est déficitaire de 4.2 millions d'euro. Ce déficit est dû à la hausse du coût de l'énergie, à la non compensation de la hausse du point d'indice par le ministère pour les non titulaires, au prolongement des contrats doctoraux et à la baisse des dotations ministérielles. Toutes les universités font face actuellement aux mêmes difficultés.

Nous accueillerons à compter du 1^{er} Mars 2023 une lauréate de concours (IRA) qui remplacera Catherine Renaut lors de son départ en retraite mi-juin 2023. La lauréate bénéficiera ainsi d'un tuitage avant d'assurer pleinement la responsabilité de RAF à l'UFR.

L'université développe le projet PIA 4 « l'excellence sous toutes ses formes » et souhaite améliorer la vie sur le campus afin de favoriser la réussite académique.

Des travaux ont eu lieu au B1 dans les salles du 3^e étage à savoir :

- Les salles B303, B304 et B305 ont été repeintes
- Le mobilier fixe a été installé dans la salle B308
- Les salles B001, B002, B004, B006, B007, B308, B309 et B313 ont été équipées en vidéoprojecteurs et enceintes.

Les faux plafonds au 3^e étage du bâtiment B1 vont être rénovés avant le début du premier semestre de l'année universitaire 2023/2024. Le mobilier de la salle B307 va être entièrement rénové et les salles B212 et B213 au 2^{ème} étage vont être fusionnées afin de créer une nouvelle salle de cours plus grande répondant aux besoins de l'UFR.

Les 14 et 15 février 2023, les élections des conseils centraux auront lieu. Un appel aux volontariats pour la tenue des urnes est laissé. Tous les personnels sont invités à y répondre.

L'Assemblée des licences aura lieu le jeudi 16 février 2023 à 9h. Tous les enseignants et les agents administratifs sont vivement invités à y participer.

2. Festival des Langues

Les inscriptions aux différents ateliers qui seront proposés se feront via la plateforme Moodle avec une ouverture anticipée pour les étudiants de l'UFR puis élargie à toute l'université. L'enjeu principal de cet événement est de susciter de l'engouement de la part des étudiants. Il est donc impératif de présenter aux étudiants les activités programmées en amont du festival.

Une équipe d'étudiants « tuteurs » prendra en charge une partie de l'organisation de ce festival (via leur EC coopérative) en faisant publicité du Festival aux autres étudiants. Ils devront prendre part à la gestion, à l'organisation des salles et à la communication. L'équipe audiovisuelle de Paris 8 quant à elle réalisera un petit reportage sur cet événement.

Le Festival des Langues a également matière à développer des partenariats avec des lycées qui organisent également ce type d'événements (comme le lycée Jehan de Chelles).

La direction administrative de l'UFR travaille actuellement sur la coordination des ateliers et achats de différents matériels indispensables aux activités proposées.

Les problèmes de calendrier liés aux blocages annoncés (transports ou autres) combinés aux trois jours banalisés dans le cadre du festival entraineront probablement l'organisation de certains cours en intensif à la fin du semestre.

3. Définition d'une politique d'UFR pour sanctionner le plagiat

Les enseignants de l'UFR font face à une recrudescence des cas de plagiat et s'inquiètent du développement des intelligences artificielles (comme chat GPT).

Après discussion, il est envisagé des pistes qui permettraient de remédier à ce phénomène comme par exemple de saisir la note « DEF » et de faire appel aux commissions pédagogiques sur ces questions. Un mail formel de la direction pourrait également être adressé aux étudiants concernés.

D'autres propositions pour faire face au phénomène de plagiat devront être de nouveau discutées lors d'un prochain conseil.

4. Convention avec le lycée International BALZAC

Une convention avec le lycée International Honoré de Balzac à Paris (17^e) est présentée par Katia Ghosn en séance aux membres du conseil.

Cette convention permettrait d'accueillir des étudiants d'un bon niveau car ce lycée possède une section internationale, des CPGE, des spécialités LLCER avec beaucoup de langues proposées et une proximité géographique.

Une commission mixte entre les enseignants de Paris 8 et ceux du lycée Balzac sera créé afin de promouvoir notre université auprès des lycéens.

Une journée banalisée sera réservée au lycée Balzac afin de présenter nos formations.

Cette convention est mise au vote en séance, elle est approuvée à l'unanimité par les conseillers.

5. Dispositifs de sécurisation des salles de cours en fin de journée

Suite aux différents incidents lors des dernières semaines dans le bâtiment B1, il a été décidé en concertation avec Monsieur Bouzeria, Directeur du service de la logistique, que la présence des agents de sécurités serait renforcée.

Les appariteurs ont pour mission de fermer à 19h toutes les salles vides. En parallèle, nous avons affiché un planning d'occupation dans chaque salle de cours du 2^{ème} et du 3^{ème} étages.

Nous demandons par conséquent aux enseignants et chargés de cours de consulter le planning affiché et de claquer la porte si aucun cours n'est prévu ensuite.

Le système de clés « Winkhaus » va également être installé dès que possible dans toutes les salles de cours du bâtiment B1.

NB : Il est rappelé qu'en cas d'incident les enseignants et les agents administratifs ne doivent pas intervenir eux-mêmes mais doivent impérativement contacter le PC sécurité au numéro suivant : 01.49.40.66.66

6. Dispositions du CA sur l'usage du distanciel

Le directeur fait état du positionnement de l'équipe présidentielle de Paris 8, rappelé lors du dernier Conseil des Directions des Composantes par le VP CA. Ce dernier a rappelé que l'usage du distanciel lors des journées de grève ou de blocus était contraire à la politique de l'établissement et que les enseignants ne pouvaient ni contraindre les étudiants à y participer ni sanctionner les étudiants absents. L'usage du distanciel pour les cours n'est permis que dans le cadre de circulaires nationales encadrant ces situations dans des contextes exceptionnels comme cela a été le cas lors des périodes « COVID ».

Les enseignants sont invités à trouver des activités alternatives n'entraînant ni contrainte pour l'étudiant ni évaluation, afin de ne pas créer de situations entraînant des ruptures d'égalité entre les étudiants.

Fin de séance 12h